

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Point 15 de l'ordre du jour

CX/PR 21/52/19

Mai 2021

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES

Cinquante-deuxième Session

(en ligne)

26-30 juillet et 3 août 2021

ÉTABLISSEMENT DES CALENDRIERS ET DES LISTES PRIORITAIRES CODEX DE PESTICIDES POUR ÉVALUATION/RÉÉVALUATION PAR LA JMPR

(Préparé par l'Australie en tant que présidente du groupe de travail électronique sur les priorités)

GÉNÉRALITÉS

Sur la base des réponses fournies par les membres et les observateurs du Codex à la lettre circulaire CL 2021/7-PR et des conseils des participants au Groupe de travail électronique (GTE), les éléments suivants sont soumis à examen par le CCPR.

A. CALENDRIERS ET LISTES DES PRIORITÉS 2021- 2024

1. L'Annexe A comprend le calendrier et les listes de priorité des pesticides du CCPR (tableaux 1 à 4) tels que spécifiés dans le Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius (CCA) "Principes d'analyse des risques appliqués par le Comité du Codex sur les résidus de pesticides (CCPR)".
2. Les modifications apportées aux annexes et aux listes de priorités décrites dans le rapport¹ du CCPR51 (2019) (REP19/PR, Annexe X) suite aux commentaires reçus après la CAC43 (2020), sont indiquées en caractères gras rouges. Tous les efforts sont faits pour enregistrer soigneusement les propositions avancées durant cette période. Comme cette feuille de calcul est un document de travail, des amendements pourraient être apportés dans les plus brefs délais, au cas où, des erreurs seraient détectées.
 - Les membres et les observateurs qui ont proposé des composés sont invités à examiner soigneusement les feuilles de travail pour en vérifier l'exactitude.
 - Les calendriers et les listes prioritaires sont finalisées durant la session du CCPR. Les membres et les observateurs peuvent débattre des modifications proposées aux tableaux telle qu'elles apparaissent dans l'Annexe A avec le président des priorités du GTE immédiatement préalablement ou durant les étapes antérieures de la session.
3. Le calendrier 2021 des évaluations du CCPR par les réunions conjointes d'experts FAO/OMS sur les résidus de pesticides (JMPR) est fermé mais inclus à ce stade pour référence uniquement.
 - Pour le calendrier "2021-nouvel emploi extraordinaire", douze composés ont fait l'objet d'un appel de données de la JMPR. Un composé, le fluopyram, a été reporté à 2022 à la demande de la société. Le méfentrifluconazole devait faire l'objet d'une évaluation de nouveau composé en 2021, les conclusions de la JMPR ne sont donc pas encore parvenues au CCPR.
 - Pour le calendrier "2021-nouveau descriptif de programme de pays, les évaluations de la JMPR sont en cours pour les six composés nommés.
 - En ce qui concerne le calendrier des "nouvelles utilisations - autres" de 2021, sept composés ont été présentés à la réunion extraordinaire de 2021. Les évaluations de la JMPR pour cinq composés sont en cours. Sous réserve de confirmation par la JMPR, onze composés n'ont pas pu être pris en compte en 2021 et devront donc être déplacés vers le calendrier de 2022.

¹ REP19/PR, par. 234- 250, Annexe X.

- Pour le calendrier "2021-periodrev", un certain nombre d'évaluations de la JMPR sont en cours. Une correspondance récente a identifié un sponsor pour le chlorpyrifos, précédemment non soutenu, voir paragraphe 7.

B. FINALISATION DU CALENDRIER PROPOSÉ DE 2022

4. Pour faciliter l'examen du calendrier pour 2022, le projet de calendrier CCPR des évaluations de la Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides (JMPR) pour 2022 est extrait des tableaux 1 et 2A et apparaît dans les trois feuilles de travail dont le nom commence par 2022.
5. La feuille de travail '2022 nouveau descriptif de programme de pays (cpd) répertorie sept composés en 2022 du calendrier proposé du nouveau composé. Les enregistrements nationaux ont été confirmés pour cinq des composés listés.
 - **Aucune autre dénomination à ce calendrier ne peut être acceptée.**
 - **Les nominateurs doivent fournir la preuve de leur enregistrement national dès que possible et avant la plénière du CCPR52, afin de confirmer une place sur le calendrier proposé pour 2022.**
6. La feuille de calcul "2022 nouvelle utilisation - autres" énumère vingt-six propositions de nouvelles utilisations. Sur ces vingt-six propositions, des preuves d'étiquettes de produits / d'enregistrement national ont été fournies pour vingt-deux composés. Les produits pour ces vingt-deux composés sont listés en texte majuscule. Sous réserve de confirmation par la JMPR, il semble que onze composés ne puissent pas être pris en compte en 2021 et devront donc être déplacés vers le calendrier de 2022, ce qui donne trente-sept propositions d'inscription. Ces nominations doivent être classées par ordre de priorité pour l'évaluation en 2022/23 sur la base de la preuve de l'enregistrement et du cachet de la date ainsi que de l'avis de la JMPR sur la capacité à mener ces évaluations.
 - **Aucune autre dénomination à ce calendrier ne peut être acceptée.**
 - **Les nominateurs sont encouragés à fournir la preuve de leur enregistrement national dès que possible afin de confirmer une place sur le calendrier proposé pour 2022.**
7. La feuille de calcul "2022 periodrev" liste sept composés et un composé de réserve dans le calendrier des examens périodiques proposé pour 2022. Actuellement, il n'existe aucune preuve de soutien pour l'un des composés listés (fenthion). Lors de sa réunion de septembre 2019, la JMPR a fortement recommandé que le chlorpyrifos et l'iprodione (tous deux actuellement prévus pour un examen périodique en 2022) soient prioritaires pour une réévaluation périodique, étant donné le temps important écoulé depuis le dernier examen de la JMPR et l'ampleur des préoccupations potentielles. La JMPR et d'autres membres ont demandé que le chlorpyrifos-méthyle soit révisé en même temps que le chlorpyrifos. En 2020, le fabricant a fait savoir qu'il ne soutiendrait plus le chlorpyrifos. Une correspondance récente a permis d'identifier un sponsor prêt à diriger la soumission sur le chlorpyrifos.
 - **Il se peut que certains composés des calendriers de révision périodique de 2020 et 2021 n'aient pas été évalués par la JMPR. Des conseils supplémentaires de la part des promoteurs sont nécessaires pour clarifier le statut de ces composés.**
 - **Compte tenu des composés figurant dans l'annexe proposée pour 2022 et des composés qui ne seront peut-être pas évalués à partir de 2021, aucune autre proposition d'inscription à cette annexe ne peut être acceptée.**
 - **Des informations supplémentaires, y compris les produits soutenus, la disponibilité des essais de résidus et la disponibilité des ensembles de données toxicologiques, sont requises pour plusieurs des composés soutenus.**
 - **Les membres et les observateurs sont fortement encouragés à indiquer leur soutien aux composés figurant sur les listes d'examen périodique, et à envisager des stratégies de rétention si ces composés sont importants pour leurs intérêts.**
8. **Notes de conseil (nouvelle utilisation et autres évaluations)**
 - Conformément à l'approche adoptée lors du CCPR48, les pays membres et les organisations internationales observatrices (promoteurs) qui ont proposé des composés pour le tableau des nouvelles utilisations et autres évaluations proposées ne peuvent confirmer une place dans le tableau qu'en soumettant des preuves documentées d'une utilisation enregistrée / des étiquettes de formulation autorisées / des bonnes pratiques agricoles (BPA) ou au moins des preuves de la soumission de données à une autorité réglementaire nationale en vue d'obtenir un enregistrement / une étiquette de formulation autorisée / des BPA avant le CCPR52.

- Les entités ayant formulé une proposition/les fabricants sont invitées à fournir les éléments attestant des homologations nationales/étiquettes réglementaires pour les produits aussi tôt que possible.
- Si plus de vingt propositions de composés pour le calendrier 2022 remplissent les conditions d'utilisation homologuées ou ont une étiquette réglementaire ou une BPA, les vingt premiers composés remplissant les conditions seront inscrits au calendrier en vue de leur évaluation et ceux qui auront un numéro supérieur à vingt recevront le statut de **RÉSERVE**.
- Conformément à la nouvelle approche adoptée pour les composés et si les circonstances le permettent, la Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides pourrait choisir d'évaluer un composé de **RÉSERVE**.

C. LISTES PRIORITAIRES 2023 ET AU-DELÀ- TABLEAU 1

9. Le Tableau 1 – 2023 & au-delà - la feuille de travail du nouveau descriptif de programme de pays, comprend huit nominations pour la planification à venir. Six de ces substances devraient être incluses au projet de calendrier 2023 dans le cadre de la CCPR53- Les deux composés restants sont inscrits pour 2024, à la demande des entités ayant formulé la proposition ou des fabricants.
10. La feuille de travail du 'Tableau 1 – 2023 & nouvel emploi -autre- comprend 19 nominations pour la planification à venir.

D. LISTES PRIORITAIRES 2023 ET AU-DELÀ- TABLEAU 2A

11. Le Tableau 2A comprend les listes des priorités pour des réévaluations périodiques en 2023 et 2024 (quinze composés). Tous les composés listés répondent à la "règle des 25 ans".

E. TABLEAU 2B

12. La feuille de calcul du "Tableau 2B" énumère cinquante composés qui satisfont à la "règle des 15 ans" mais qui n'ont pas encore été inscrits pour un examen périodique.

F. PRÉOCCUPATIONS DE SANTÉ PUBLIQUE

13. Conformément au processus de nomination décrit dans le Manuel de procédure du Codex « Principes d'analyse de risque du CCPR, appliqués par le Comité du Codex sur les résidus de pesticides » les membres et les observateurs peuvent exprimer leurs préoccupations sur la santé publique pour tout composé figurant sur la liste des pesticides du CCPR y compris ceux figurant déjà dans les Tableaux 2A et 2B. En déposant un problème de santé publique, l'auteur de la proposition doit fournir des données scientifiques à l'appui. La JMPR évaluera les propositions de problèmes de santé publique et conseillera le CCPR si un examen périodique est nécessaire.

Quatre CPS pour le chlorpyrifos, le chlorpyrifos-méthyle, le chlorothalonil et le propiconazole ont été reçus de l'UE le 13 mars 2020. Sur la base de la demande de la JMPR et des SSP de l'UE, le chlorpyrifos a été placé sur le calendrier de l'examen périodique en 2021. À cette époque, le chlorpyrifos n'était pas soutenu, cependant un sponsor récent a fait savoir qu'il était prêt à soutenir le chlorpyrifos; un report jusqu'en 2023 a été demandé.

G. RÉÉVALUATIONS PÉRIODIQUES (COMPOSÉS NON APPUYÉS)

14. Il y a plusieurs composés des programmes précédents de révisions périodiques qui n'ont pas été évalués par la JMPR (listés dans le nouveau tableau 5). L'avis des promoteurs est requis de toute urgence pour clarifier le statut de ces composés. Une décision concernant le maintien des composés non soutenus sur la liste des pesticides du CCPR et le maintien des limites maximales de résidus Codex existantes pour les pesticides (CXL) devrait être prise lors de la CCPR52. Le document de travail concernant la gestion des composés qui ne bénéficient d'aucun appui devrait aider le Comité à prendre une décision quant à ces composés.

Les membres et les observateurs sont fortement encouragés à examiner les stratégies appropriées pour la rétention si un de ces composés restent importants pour les intérêts respectifs. Le CCPR devrait envisager de retirer les CXL concernées ou, si les membres indiquent leur soutien, de commencer la règle des 4 ans à la CCPR52. Si elle est mise en œuvre, les dates de début et d'expiration des règles de quatre ans devraient être documentées dans ces listes.

Les États membres et observateurs intéressés sont vivement encouragés à fournir des avis sur les composés suivants qui restent sans appui:

- 2018 & 2019 Amitraz PHC (122), Bromopropylate PHC (070), Fenarimol PHC (192), Dicloran PHC (083)
- 2021: 2021 : ion bromure (047), oxyde de fenbutatin (109).
- Carbaryl (révisé JMPR 2019), 2-phénylphénol, dinocap, méthamidophos, bitertanol, terbufos.

Remarque: PSP indique qu'une préoccupation santé publique a été exprimée

H. CONSIDÉRATIONS SUPPLÉMENTAIRES

15. Les membres du Codex et les observateurs qui ont proposé des composés sont invités à examiner soigneusement les feuilles Excel pour en vérifier l'exactitude. L'intention de présenter de nouvelles propositions requièrent une discussion ultérieure avec le membre / observateur. Le président du GTE sur les Priorités débattera de ces propositions avec les parties pertinentes lors du CCPR52 avant la finalisation des calendriers pour examen du Comité.

I. CALENDRIERS DU CODEX ET LISTES PRIORITAIRES DES PESTICIDES POUR ÉVALUATION PAR LA JMPR

16. Ce point devra être lu conjointement avec les points 13 et 14 de l'ordre du jour.
17. Les calendriers Codex et les listes prioritaires des pesticides pour évaluation par la JMPR sont accessibles par le lien suivant et sont disponibles en anglais seulement:
http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/codexalimentarius/doc/CXPR21-52-19SchedulesAndPriorityListsOfPesticidesForEvaluationByJMPRx.xlsx

ANNEXE**LISTE DES PARTICIPANTS**

Pays	Nom
Australie	Karina Budd (Présidence)
Australie	Ian Reichstein
Australie	Codex Australie
Belgique	Julia Manetsberger
Canada	Monique Thomas
Chili	Roxana Inés Vera Muñoz
Chine	Piao Xiuying
Costa Rica	Amanda Lasso Cruz
Costa Rica	Veronica Picado Pomar
Égypte	Mariam Barsoum
Union européenne	Volker Wachtler
Commission européenne	Siret Surva
France	Laura Gelezuinas
Allemagne	Karsten Hohgardt
Inde	Krishna Kumar Sharma
Inde	Codex Inde
Iran	Roya Noorbakhsh
Japon	Hidetaka Kobayashi
Japon	Miki Matsui
Japon	Codex Japon
Kazakhstan	Razzaryonov Alexandr
Mexico	Tania Daniela Fosado Soriano
Maroc	M. Ahmed Jaafari
Nouvelle- Zélande	Warren Hughes
Pérou	Juan Carlos Huiza Trujillo
République de Corée	Hwang Kiseon
République de Corée	Park Yu-min
Espagne	Irene Girones
Suisse	Emanuel Hänggi
Thaïlande	Chonnipa Pawasut
Thaïlande	Dawisa Paiboonsiri
Royaume-Uni	Julian Cudmore
États-Unis d'Amérique	Aaron Niman

Pays	Nom
CropLife International	Wibke Meyer
	Luke Benwell (ADAMA)
	Jane Stewart (BASF)
	Marcus Theurig (BAYER)
	Kazuyuki Fukushima (Ishihara Sangyo Kaisha, Ltd.)
	Craig Dunlop (Syngenta Crop Protection)
	Kyoko Fumoto (Mitsui Chemicals Agro, Inc)
	Yuji Ikemoto (Nihon Nohyaku Co., Ltd.)
International Council of Grocery Manufacturer Associations (ICGMA)	Nancy Wilkins
International Confectionery Association (ICA)	Eleonora Alquati
International Union of Pure and Applied Chemistry (IUPAC)	Caroline Harris
Tea & Herbal Infusions Europe (THIE)	Cordelia Kraft